



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE
L'ASSOCIATION "LES PAPILLONS BLANCS DE
VINCENNES " DE LOCAUX SITUES 26, RUE
VICTOR BASCH**

**DÉCISION N° DM-21-056
EN DATE DU 22 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4937 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association « *les papillons blancs de Vincennes* » sise, 25, rue de Lagny 94300 Vincennes, de bénéficier de la mise à disposition des locaux sis 26, rue Victor Basch à Vincennes, propriétés de la commune afin d'y accueillir un service d'éducation spéciale et de soins à domicile destiné à soutenir, sur le plan paramédical, éducatif et thérapeutique des enfants déficients intellectuels, scolarisés dans les écoles maternelles de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association « les papillons blancs de Vincennes » sise, 25, rue de Lagny 94300 Vincennes, représentée par son président en exercice, Monsieur Michel DUPONT une convention d'occupation du domaine public pour les locaux sis 26, rue Victor Basch à Vincennes à compter du 1^{er} mars 2021.

Le montant de la redevance trimestrielle est fixé à 4 300 € (quatre mille trois cents euros euros) hors taxe et hors charges.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210222-lmc1H8176H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/02/2021 Date de Publication : 22/02/2021
